

Paris, le 2 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En pleine crise du Golfe, l'aberration d'une nouvelle escalade fiscale sur le transport aérien

En pleine crise du Golfe et après le choc fiscal de 2025, le Gouvernement français choisit d'alourdir encore la fiscalité du transport aérien. Le PLF 2027 prévoit de porter de 4,6 % à 12,2 % le taux maximal de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) et de relever de 20 € à 22 € par passager le plafond du tarif de sûreté et de sécurité (T2S) applicable aux petits aéroports régionaux. L'UAF dénonce une nouvelle escalade fiscale qui fragilisera la compétitivité du secteur et la connectivité des territoires.

Le Gouvernement choisit une nouvelle fois de frapper les aéroports régionaux

Pour les petits et moyens aéroports régionaux, cette hausse du T2S s'ajoute à un environnement fiscal et réglementaire déjà dégradé. Elle menace l'attractivité des plateformes et la pérennité de certaines dessertes, au profit de marchés européens plus compétitifs.

Des exemptions en cascade : l'aveu d'une politique fiscale en échec

Cette hausse révèle l'incohérence du Gouvernement : après avoir fragilisé la connectivité aérienne par l'impôt, il multiplie les exonérations pour en limiter les effets.

Le PLF 2027 prévoit ainsi plusieurs régimes dérogatoires pour les lignes d'obligation de service public, les résidents ultramarins ou les liaisons avec Strasbourg. Pour ces dernières, l'État reconnaît qu'une fiscalité excessive peut détourner le trafic vers des plateformes concurrentes et dégrader l'accessibilité d'un territoire.

Ce raisonnement vaut tout autant pour Brive, Limoges, Pau, Clermont-Ferrand, Bergerac, Perpignan, Caen et les dizaines d'autres territoires desservis par les petits aéroports régionaux.

L'accumulation des taxes, redevances et prélèvements dégrade la compétitivité du transport aérien français. Les compagnies arbitrant leurs capacités à l'échelle européenne, les dessertes devenues moins rentables en France sont les premières menacées. De nombreuses liaisons seront ainsi supprimées dès la saison hiver 2027.

Assez de rustines : le Gouvernement doit renoncer à la hausse du T2S

En multipliant les exemptions, le Gouvernement reconnaît l'échec de la hausse des prélèvements engagée depuis 2025. Il ne peut fragiliser l'ensemble du transport aérien, puis choisir au cas par cas les territoires à protéger. L'UAF demande l'abandon de la hausse du plafond du T2S et une remise à plat de la fiscalité du secteur.

Alors que le trafic français décroche face aux principaux marchés européens, le Gouvernement doit choisir : poursuivre l'escalade fiscale au risque d'accélérer la disparition des dessertes régionales, ou préserver la connectivité, le développement économique et l'attractivité touristique des territoires. Il ne peut prétendre les soutenir tout en organisant leur enclavement.

À la lecture du PLF 2027, Thomas JUIN, Président de l'UAF, a déclaré : « *Le Gouvernement persiste dans une politique fiscale aveugle, puis tente d'en corriger les effets par des exemptions au cas par cas. Il n'a qu'une seule boussole : ponctionner là où il y a de l'argent, quoi qu'il en coûte en termes d'emplois, de fermetures de lignes et de mobilité pour les territoires. Nous demandons le retrait de cette nouvelle hausse du T2S et une remise à plat immédiate de la fiscalité du transport aérien.* »

A propos de l'UAF : Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation et de ses métiers (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF :

Erwan LEMERCIER - Tél : 06 42 31 02 80 - elemercier@angiocom.fr